Commune de Darvoy

PROJET PEDAGOGIQUE ACCUEIL DE LOISIRS

- HIVER 2027
- PRINTEMPS 2027

de 3 à 11 ans

Mairie de Darvoy

Service Jeunesse

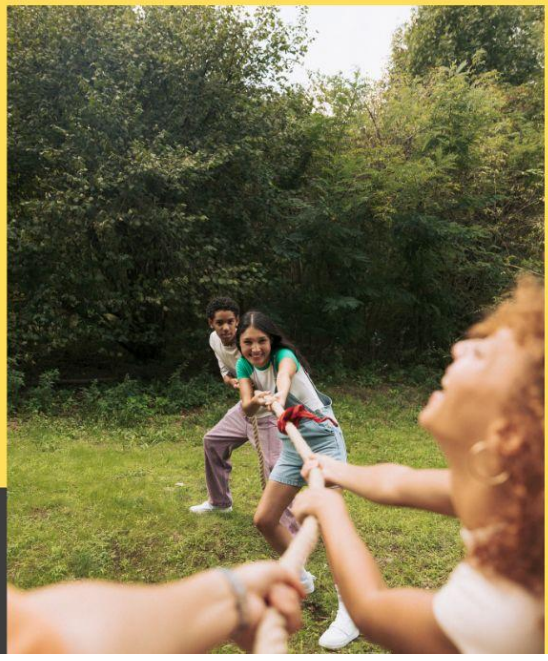

Katy LUCAS

SOMMAIRE

I. Présentation de la commune 3

A. Situation géographique 3

B. Objectifs éducatifs de la municipalité 3

II. Présentation du Service Jeunesse 4

A. Situation géographique et agencement 4

B. L'équipe du Service Jeunesse 5

C. Les moyens matériels 5

D. Les moyens financiers 6

E. Modalités d'inscription 6

F. Règlement intérieur 6

III. Présentation de l'Accueil de Loisirs 7

IV. Valeurs et objectifs 7

A. Les valeurs 7

B. Les objectifs pédagogiques 8

C. Les objectifs pédagogiques secondaires 8

V. Fonctionnement de l'Accueil de Loisirs 9

A. Journée type 9

B. Définition des différents temps 9

VI. Communication 10

VII. Rôle de la Directrice 10

A. Missions principales 10

VIII. Rôle des Animateurs 10

A. Missions principales 10

B. Missions secondaires 11

IX. Evaluation 11

A. Les objectifs pédagogiques / projets animations 11

B. La direction 11

C. Les animateurs 11

Annexe 1 – Affiche informative sur l'ALSH *12*

I. Présentation de la commune

A) Situation géographique

Darvoy est une commune française située dans le département du Loiret en région Centre Val de Loire. Elle se trouve à 16 km au sud-est d'Orléans, entre les communes de Sandillon et Jargeau. Elle appartient à la Communauté de Communes des Loges, qui regroupe vingt communes et plus de 40.000 habitants (2017).

Les communes les plus proches de Darvoy sont : Jargeau (1,8 km), Saint-Denis-de l'Hôtel (2,4 km), Férolles (3,3 km), Bou (3,9 km), Mardié (4 km), Sandillon (5,2 km), Donnery (5,8 km), Chécy (6,3 km), Ouvrouer-les-Champs (7 km) et Vienne-en-Val (7.4 km).

La commune compte un peu plus de 1.905 habitants (2022). La population de Darvoy a connu une forte croissance au cours du dernier demi-siècle et un renouvellement de sa composition, du fait de l'arrivée de jeunes couples, non originaires de la commune. Le tassement actuel semble ponctuel aux vues des projets de construction entrepris et des lotissements programmés sur la commune et nous pouvons raisonnablement envisager une augmentation du nombre d'enfants sur la commune. La demande en structures d'accueil et de loisirs de cette population – active - et dont le travail se situe essentiellement en dehors de la commune, est donc importante et semble devoir se maintenir dans les années à venir. Enfin, le recours ponctuel au télétravail et la flexibilité croissante de certains emplois entraine une exigence de souplesse dans les demandes des parents et une adaptabilité permanente des services.

B) Objectifs éducatifs de la municipalité

La municipalité qui se trouve être l'organisateur du service jeunesse a mis en place en 2019 un Projet Educatif Territorial (PEDT) sous la direction de Monsieur le Maire, Marc Brynhole. Ce PEDT a été réactualisé en 2023 afin de revoir les six objectifs généraux qui en sont les moteurs : *(extrait du PEDT)*

Objectif 1. Accompagner les enfants et les jeunes dans l'acquisition de la citoyenneté et valoriser la participation, les initiatives et l'engagement des enfants et des jeunes et en faire une source d'épanouissement.

Objectif 2. Renforcer la découverte et l'accès des enfants et des jeunes aux ressources locales (sportives, culturelles, numériques). Insertion et synergie entre les différentes structures qui accueillent des enfants sur la commune (tissu local associatif et SJ). Permettre à l'enfant de s'emparer des projets qui lui sont proposés.

Objectif 3. Intégrer les enfants et les jeunes à la politique culturelle communale. La commune a choisi de mettre la culture au cœur de sa politique afin de (re)créer un lien que la situation de Darvoy et l'évolution de sa population semblent distendre.

Objectif 4. Permettre l'intégration de tous les enfants et de tous les jeunes en apportant une attention particulière aux publics les plus fragilisés (notamment le handicap) et favoriser les échanges intergénérationnels tout en cherchant à lever les obstacles économiques et favoriser les mesures d'accompagnement.

Objectif 5. Promouvoir les valeurs du développement durable autour des objectifs d'équité, d'égalité et de solidarité dans le respect des enjeux environnementaux et sociaux.

*Objectif 6***.** Accompagner les familles dans leur parentalité et favoriser leur investissement.

*Objectif 7***.** Accompagner les adolescents et favoriser leur investissement.

*Objectif 8***.** Assurer la continuité, la complémentarité et la cohérence des différents temps éducatifs, à travers une coopération renforcée entre les acteurs.

La mise en place d'une communication avec les familles, au sein des différentes structures qui accueillent les enfants, revêt un caractère important, pour garantir la continuité éducative. Les différents lieux de l'espace éducatif, ainsi que les actions qui s'y déroulent doivent leur être rendus lisibles et visibles. Cela peut se faire notamment en proposant, de manière régulière, des temps d'information et des espaces de rencontres dans les différentes structures éducatives scolaires, périscolaires et extrascolaires. La valorisation, devant les parents, des productions des enfants, réalisées dans le cadre de leurs différentes activités, sous la forme de spectacles, d'expositions est un moyen de communication privilégié.

II. Présentation du Service Jeunesse de Darvoy

A) Situation géographique et agencement

Le Service Jeunesse de la commune a lieu dans un bâtiment architectural, combinant le bois et le béton qui a vu le jour en fin d'année 2011, situé dans la continuité de l'école maternelle de Darvoy.

Son adresse postale : Venelle des écolières 45150 DARVOY

Il se compose d'un hall d'entrée qui dessert un bureau de direction/infirmerie, un local d'entretien, un espace sanitaire, une grande salle d'activité, une kitchenette et enfin une mezzanine qui a pour rôle d'être une seconde salle d'activité. Tout autour du bâtiment se trouve des « porches » qui sont au nombre de cinq, tous plus ou moins vastes, servant à installer des salons de jardins, des tables de jeux extérieurs…

A l'extérieur, sur l'arrière du bâtiment se trouve un grand terrain clairsemé d'arbres. Sur le côté gauche du bâtiment sont installés deux chalets, l'un en taule pour abriter le matériel de jeux extérieurs (vélos, jeux de bascule, ballons, raquettes, seaux et pelles…) et un autre en bois où sont stockés du matériel de recyclage pour les activités (cartons, pots en verre…) et du matériel de vie quotidienne (gilets jaunes, glacières, dossards…). Selon les périodes et les besoins, nous pouvons ajouter en extérieur, un barnum.

B) Les moyens humains

Le personnel qui contribue au bon fonctionnement du Service Jeunesse se divise en plusieurs services :

- **Service jeunesse**

L'équipe est composée d'une directrice, de six animateurs (sous contrat à l'année) et d'une apprentie en cursus de CAP Petite Enfance. Il peut s'ajouter à ces membres en fonction des effectifs, un animateur en vacation, un animateur stagiaire en cursus BAFA ou encore des stagiaires ponctuels.

- **Service restauration**

L'équipe se compose d'une responsable et de deux agents de restauration. Elles assurent la préparation et l'installation du service de restauration.

- **Service entretien**

Trois agents composent ce service et tous sont amenés à intervenir au sein des locaux afin de garantir les meilleures conditions d'hygiène et salubrité.

- **Service technique**

Trois agents composent ce service et entretiennent les espaces extérieurs de la structure. Ils participent également à garantir la sécurité intérieure du bâtiment et de son mobilier.

- **Secrétariat de mairie**

Trois agents ont pour mission la gestion administrative de la commune dont les ressources humaines et la comptabilité.

C) Les moyens matériels

La municipalité met à la disposition du service jeunesse en ajout à son bâtiment, plusieurs autres infrastructures afin d'y pratiquer des activités ou bien seulement d'y circuler :

- L'école maternelle (couloirs, dortoir, sanitaires, bibliothèque, cuisine, salle de motricité et enfin pendant la saison estivale une salle de classe).
- Les cours de récréation de l'école maternelle ainsi que celle de l'école élémentaire.

Au niveau extérieur, le service jeunesse bénéficie librement d'un city-park et des structures de jeux adaptés aux enfants (balançoire, toboggans, tables de ping-pong…) à proximité de son bâtiment ainsi qu'un terrain alloué à la mairie servant de potager et lieu de détente pour tous les habitants.

La Communauté de Communes des Loges, à laquelle la commune est rattachée met à la disposition du service jeunesse gratuitement deux moyens matériels différents :

- Un accès au gymnase intercommunal (situé à Darvoy et juste à côté de la structure) dont l'accès est défini par un planning.
- Un transport en bus durant les petites et grandes vacances scolaires (un bus par enfant pour chaque semaine d'ouverture).

D) Les moyens financiers

Les élus municipaux votent en chaque début d'année civile, un budget pour l'ensemble du Service jeunesse. Il reste à la directrice de calculer le montant alloué à chaque accueil de loisirs.

Le budget concerne les achats du matériel pédagogique, pharmaceutique, les prestations extérieures (sorties et intervenants), les goûters et possibles repas annexes (hors restauration du déjeuner et pique-nique).

E) Modalités d'inscription.

La fréquentation du SJ nécessite une inscription au préalable via le portail famille BL-ENFANCE mis en place par la mairie. L'accès à cet outil requiert une rencontre avec la direction du SJ. Celle-ci est valable pour l'ensemble de la scolarité de l'enfant. L'ensemble des enfants de Darvoy peuvent être accueillis (et sont prioritaires). Les enfants dits « hors-commune », peuvent être accueillis en fonction des places disponibles.

Pour toute inscription au SJ, il est obligatoire de fournir deux documents :

- Une copie du carnet de vaccinations de l'enfant
- Une copie de l'assurance extra-scolaire de l'enfant

La prise en compte des caractéristiques particulières d'un enfant tels que : des allergies alimentaires, ou bien un PAI, entraîne l'obligation de fournir un justificatif médical (ordonnance médicales et médicaments *(si nécessaire)* le tout nominatif, dossier PAI complet) précisant la procédure à mettre en application pour garantir la sécurité de l'enfant.

Les représentants légaux réservent ensuite selon leurs besoins, les journées d'accueil souhaités pour chacun de leur(s) enfant(s) via le planning de réservation.

La réservation peut s'effectuer seulement à la journée durant les 2 semaines d'ouverture des réservations prévues en amont et communiquer dès la rentrée scolaire aux familles ***(Voir Annexe 1)***. Passer ces dates, aucune réservation ne sera prise en compte. Aucune liste d'attente n'est mise en place. Un délai de 5 jour ouvré est mis en place pour toutes demandes d'absences.

F) Règlement intérieur

L'accueil de loisirs est soumis à un règlement intérieur unique établi par Monsieur le Maire, Marc Brynhole, en début d'année scolaire.

L'ensemble des modalités d'inscription, de fonctionnement, de tarification, de sécurité… y est mentionné.

III. Présentation de l'Accueil de Loisirs des Petites Vacances

L'accueil de loisirs des vacances est déclaré à la DRAJES et en partenariat avec la CAF, a pour but d'accueillir les enfants résident à Darvoy ou aux alentours âgés de 3 à 11 ans durant les petites vacances scolaires selon un planning prédéfini *(Annexe 1).*

L'ORGANISATEUR	Dénomination	Mairie de Darvoy
	Adresse	27 Route d'Orléans 45150 Darvoy
L'ACCUEIL DE LOISIRS	Adresse	Venelle des écolières 45150 Darvoy
	Coordonnées	02.38.59.79.36 service-jeunesse@darvoy.fr
	Capacité d'accueil	60 enfants
	Période d'ouverture	• Vacances d'Hiver : 22 au 26 Février 2027 soit 5 jours • Vacances de Printemps : 19 au 23 Avril 2027 soit 5 jours
	Thématiques	Vacances d'Hiver = Les émotions colorées Vacances de Printemps = Le cirque
	Horaires	Tous les jours de 7h30 à 18h30 Les lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredis
LES ENFANTS	Effectif moyen visé	Vacances d'Hiver = 60 enfants Vacances de Printemps = 60 enfants
	Capacité d'accueil par tranche d'âge	**20 enfants de moins de 6 ans.** Encadrement : 3 animateurs. trices et 1 apprenti en CAP A.E.P.E **36 enfants de plus de 6 ans.** Encadrement : 3 animateurs. trices

IV. Valeurs et objectifs

A) Les valeurs

- **Vivre ensemble** = Créer une cohésion et accepter l'autre pour ce qu'il est.
- **Transmission** = Envoyer nos savoir-faire, connaissances et compétences afin de se construire en tant que personne.
- **Créativité** = Réaliser une idée avec imagination et dans la limite du cadre imposé.

- **Eco-responsabilité** = Promouvoir le recyclage et plus largement des actions en faveur de l'environnement.
- **Nutrition =** Favoriser une alimentation plus saine et fait maison
- **Liberté** = Liberté de choix avec cadre prédéfinit pour raison de sécurité.

B) Les objectifs pédagogiques généraux

- Participer à la vie du groupe dans les temps de vie quotidienne
- Léguer ses connaissances et savoirs, et accepter d'en récupérer également
- Favoriser l'expression créative
- Véhiculer l'esprit d'un citoyen éco-responsable
- Contribuer à l'apprentissage des gestes écologiques et environnementaux
- Proposer plus fréquemment des goûters cuisinés et non industriels
- Offrir un libre choix dans un cadre sécurisant

C) Les objectifs pédagogiques secondaires

- Vacances d'Hiver = « Les émotions colorées »
  - S'approprier les couleurs, leurs mélanges et leurs fabrications
  - Découverte des émotions et proposer des moyens de les gérer
  - Mettre en place des outils de gestion des émotions
- Vacances de Printemps = « Le cirque »
  - Découverte des arts du cirque (sportif / acrobatique, humoristique).
  - Explication de la vie au quotidien d'une famille du cirque
  - Proposer un petit spectacle en fin de semaine

V. Fonctionnement de l'Accueil de Loisirs

A) Journée type

Temps d'accueil	7H30 - 9H30
Temps d'activités	9H30 - 11H00
Temps libre	11H00 – 12h00
Temps de repas	12H00 - 13h30
Temps libre	13H30 - 14H00
Temps calme	Temps calme : 14H00 - 14H30
Temps d'activités	14H30 - 16H00
Goûter	16H00 – 16H45
Temps libre	16H45 - 18H30
Temps de départ	17H00 - 18H30

B) Définitions des différents temps

Temps d'accueil → Accueil échelonné de 7H30 à 9H30. Durant ce temps, les enfants sont en activités libres (jeux de société, dessin, jouets).

Temps d'activités (manuelle, sportive ou atelier créatif libre) → Durant ces temps, deux ou trois activités sont proposées aux enfants afin de leur laisser le choix. Ils peuvent en réaliser une seule ou plusieurs. Les ateliers créatifs libres consistent à mettre à disposition du matériel afin que les enfants puissent laisser libre court à leur imagination.

Temps libre → Les enfants sont libres de choisir leur occupation avec le matériel dont nous disposons (ballons, jeux géants, cerceaux, raquette, etc ...)

Temps de repas → Service du déjeuner au sein de la salle de restauration.

Temps de repos ou temps calme → Pour les maternels, un temps de repos est proposé dans le dortoir des maternels.

Les élémentaires bénéficient d'un temps calme de 30 minutes avec des jeux, des livres ou activités de détente.

Temps d'activités (manuelle, sportive ou atelier créatif libre) → Durant ces temps, deux ou trois activités sont proposées aux enfants afin de leur laisser le choix. Ils peuvent en réaliser une seule ou plusieurs.

Goûter → Les enfants s'installent à table et dispose d'un goûter composé d'un laitage, fruit et d'un gâteau cuisiné en amont par eux-mêmes. Toute la préparation du goûter est organisée par les

animateurs. Le débarrassage de celui-ci est réalisé par les enfants pour les élémentaires et par les animateurs pour les maternels.

Temps de départ → Départs échelonnés de 17H00 à 18H30. Durant ce temps, les enfants sont en activités libres (jeux de société, dessin, jouets).

VI. Communication

La communication sur les accueils de loisirs est gérée par plusieurs intermédiaires :

- **La commune** via son site internet et l'application numérique Panneau Pocket.
- **Le service jeunesse** via le Portail Famille, la page Facebook du service et enfin l'affichage dans les panneaux d'affichage à proximité de l'accueil et dans l'accueil.

Toutes ses modalités d'informations permettre de transmettre toutes les informations utiles aux familles pour une connaissance complète du fonctionnement des accueils de loisirs : (projet pédagogique, plannings d'animation, autorisations de sortie et/ou de pratique, …).

Évidemment, les animateurs ainsi que la direction sont disponibles sur les temps d'accueil par téléphone, mail ou encore en communication directe.

VII. Rôle de la directrice

A) Missions principales

La directrice garantit la sécurité physique et morale de son équipe d'animation et des enfants mais doit répondre à d'autres obligations :

- Elle organise la gestion administrative et financière de l'accueil de loisirs.
- Elle garantit la mise en œuvre du projet pédagogique et son suivi.
- Elle s'engage à être disponible auprès de l'équipe et des représentants parentaux de son public ainsi que des représentants de son organisateur.

VIII. Rôle des animateurs

A) Missions principales

Les animateurs doivent assurer la sécurité morale et physique des enfants et si nécessaire doivent mettre en place des dispositifs pour garantir celle-ci.

Les animateurs doivent encadrer et animer la vie quotidienne et les activités qui se déroulent sur la journée. Réactifs et forts en propositions, les animateurs doivent être des éléments moteurs pour accompagner les enfants dans leurs projets et réalisations.

Ils tiennent également le rôle de médiateur entre les familles et les différentes personnes que l'enfant rencontre dans sa journée à l'accueil de loisirs.

B) Missions secondaires

Les animateurs doivent mettre en œuvre à partir du projet pédagogique et en respect avec les thématiques établit, des projets d'animation seul ou en équipe. De ces projets d'animation découlent les activités mise en place durant la semaine d'accueil.

IX. Evaluation

A) Les objectifs pédagogiques / projets animations

Une réunion de bilan a lieu à chaque fin de semaine d'accueil afin d'évaluer la réalisation et l'aboutissement des projets d'animation mis en place dans le respect des objectifs pédagogiques fixés.

B) La direction

L'évaluation de la direction est réalisée par l'élu responsable de la Jeunesse dans la commune. Elle a lieu une fois par an lors d'un entretien individuel professionnel spécifique pour les agents titulaires de la fonction publique. Durant cet entretien, la gestion de l'accueil, du personnel, du projet pédagogique et de sa mise en œuvre, le relationnel avec les familles et le public enfant ainsi que l'ensemble de ses autres missions sont évoqués et revues. Les objectifs fixés l'année antérieure sont évalués. Ils peuvent être poursuivis pour l'année à venir ou alors de nouveaux sont instaurés.

La direction sollicite également le point de vue de son équipe à chaque fin d'accueil de loisirs afin de connaître les points à améliorer et/ou poursuivre pour les prochaines sessions d'accueils.

C) Les animateurs

La direction fixe des objectifs précis aux animateurs avant chaque accueil. Ces objectifs sont définis en fonction des compétences et des projets d'animation de chacun. Le but est d'évaluer les connaissances, mises en pratique et projets des agents tout en les valorisant dans leurs missions.

Des perceptives d'évolution de leurs missions pourront être revues lors de ces évaluations selon les souhaits de chacun ou de la direction.

Annexe 1 – Affiche informative des dates d'ouverture de l'ALSH et des périodes de réservations.